DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/250 :
Vote d'une subvention à l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion (OSTL) pour le Centre Social et Socio-Culturel

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-250-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/250 : Vote d'une subvention à l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion (OSTL) pour le Centre Social et Socio-Culturel.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de La Réunion, outre ses missions de soutien et d'accompagnement au monde associatif sportif, mène depuis ces dernières années des actions sociales en faveur de la population de la Commune de Saint-Pierre.

A cet effet et dans le cadre du développement social local, l'association s'est positionnée pour être labellisée en tant que Centre Social et Socio-Culturel (CSSC).

Par ailleurs, elle est reconnue « Structure Information Jeunesse » depuis mars 2024. Cette distinction permet aujourd'hui à l'association de proposer un accompagnement auprès des jeunes aussi bien sur le plan éducatif que professionnel.

Pour ce faire, elle a initié des actions en direction des familles et des jeunes des quartiers de la Ravine Blanche, Bois d'Olives et de Pierrefonds. Elle propose donc en direction de ces habitants un ensemble d'interventions tant dans les domaines éducatifs que culturels.

Le Centre Social et Socio-Culturel est par définition un lieu de ressources proposant des activités coordonnées à finalité sociale et sociétale.

L'association a obtenu son agrément Espace de Vie Sociale (EVS) implanté sur le quartier prioritaire de la politique de la ville à Bois d'Olives.

Ainsi, pour fonctionner, l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre au travers de son Centre Social et Socio-Culturel (CSSC) a sollicité plusieurs partenaires financiers pour déployer et mener à bien son plan d'action,

Compte tenu que ces actions menées sur le Territoire Communal touchent un grand nombre de bénéficiaires et participent à la lutte contre les exclusions et les inégalités,

Compte tenu des bilans positifs transmis au service gestionnaire de la Collectivité,

Il y a lieu de maintenir une aide financière affectée à ce projet pour l'année 2026,

De tout ce qui précède,

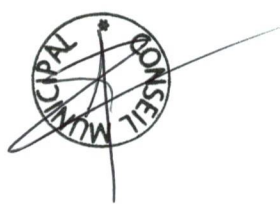
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

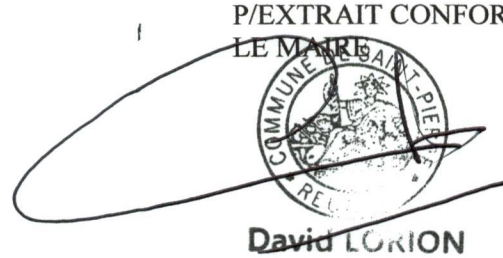
- **D'APPROUVER le vote d'une subvention de 30 000 euros à l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion.**

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161

- **D'APPROUVER la Convention d'Objectifs et de Moyens ci-annexée.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,





David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-250-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026